



BUDGET PARC ARCADYS

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
sur le compte financier unique de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VALS DE SAINTONGE

BUDGET PARC ARCADYS

Séance du 10 Mars 2025

Convocation du

Nombre de membres en exercice :
 Nombre de membres présents :
 Nombre de suffrages exprimés :

Votes Contre Pour Abstention

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de Monsieur BIELKA Gérard, délibérant sur le compte financier unique de l'exercice 2024, dressé par M. Jean-Claude GODINEAU, Président, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° lui donne acte de la présentation faite du compte administratif lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultat reporté	69 048,96	00,00
Opérations de l'exercice	541 558,49	541 557,89
Totaux	610 607,45	541 557,89
Résultat de clôture	-69 049,56	

INVESTISSEMENT	
Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
360 876,49	
408 290,61	528 355,09
769 167,10	528 355,09
-240 812,01	

ENSEMBLE	
Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
429 925,45	00,00
949 849,10	1 069 912,98
1 379 774,55	1 069 912,98
-309 861,57	

Besoin de financement
 Excédent financement
 Restes à réaliser
 Besoin de financement
 Excédent de financement des restes à réaliser
 Besoin total financement
 Excédent financement

-240 812,01	
00,00	
-240 812,01	
-69 049,56	

Au compte 1068 (investissement) : excédent de fonctionnement capitalisé

Au compte 002 (fonctionnement) : déficit de fonctionnement reporté

2° considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme de

3° constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

4° reconnaît la sincérité des restes à réaliser

5° arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

Ont signé au registre des délibérations tous les membres présents.

Pour expédition conforme,
 Le Président,
 Jean-Claude GODINEAU